

J'ose croire que ces principes de base ne seront négligés par aucun député.

Monsieur le président, avant de terminer mes remarques, j'aimerais rapporter ce qui a été dit par un professeur d'université au sujet de la baie James. Il intitulait sa conférence: La province de Québec a-t-elle le droit de se priver de ce projet? Je cite:

Devant le nombre et la complexité des tâches qui nous attendent, devant les sommes énormes—les milliards de dollars—que coûtera l'aménagement hydro-électrique, industriel et humain du territoire, certains se sont demandés si le Québec pouvait s'engager à fond dans cette voie audacieuse, si nous avons les moyens d'une aussi grandiose politique.

Bien sûr, ceci entraînera la dépense de sommes d'argent assez considérables. On s'inquiète du contrôle des investissements au Canada, on se demande jusqu'à quel point le gouvernement fédéral peut engager des crédits dans la réalisation de ce projet. Il faudrait bien reconnaître que le gouvernement du Québec n'est pas plus désireux d'emprunter aux États-Unis ou ailleurs les sommes d'argent nécessaires.

Le gouvernement fédéral pourrait sûrement réfléchir sur la possibilité de mettre à la disposition du Québec des crédits pour lui permettre de réaliser ce projet, crédits qui constitueraient des investissements canadiens.

Au lieu de s'inquiéter du fait que le gouvernement du Québec emprunte à l'étranger, il faudrait de temps à autre réfléchir sur l'aide que le gouvernement fédéral pourrait offrir non seulement au Québec, mais aussi aux autres provinces, relativement à certains projets d'intérêt public. Je continue la citation:

Je suggère qu'il faut aborder autrement cette question: les statistiques d'augmentation de population en âge de travailler établissent que si l'on veut réduire le chômage au Québec, de 8 p. 100 (1971) en moyenne à 4.5 p. 100 (1966), il faut créer des emplois pour 75,000 nouveaux entrants dans le marché du travail chaque année pendant les dix prochaines années. Il faut actuellement investir environ \$50,000 pour créer un nouvel emploi productif dans l'industrie ou la construction. Si l'on veut que la moitié des nouveaux emplois soient créés dans ces deux domaines directement productifs, par opposition aux emplois des divers services tertiaires et administratifs qui sont finalement soutenus par les premiers, il faudra investir chaque année près de \$2,000,000,000 dans des activités nouvelles industrielles ou de construction.

La question ne devrait pas être—pouvons-nous nous permettre d'investir annuellement 1-2 à 3-4 milliards de dollars dans le projet Baie James,—mais—pouvons-nous nous permettre de ne pas le faire, et quelle serait l'alternative?

N'est-ce pas là vraiment le but que devraient aussi poursuivre tous les députés? A eux d'en juger.

Monsieur le président, je tenais à faire ces quelques commentaires pour me dire favorable à la réalisation du projet de la baie James, et surtout pour inviter d'une façon très particulière le gouvernement fédéral à collaborer sans hésiter dans la mesure du possible, comme l'ont d'ailleurs fait les ministres responsables. J'invite donc ceux-ci à continuer en ce sens et, à titre de député d'une circonscription de la province intéressée, je me permets d'inviter tous les autres députés des autres provinces à collaborer au succès de ce projet non seulement pour le bénéfice du Québec, mais aussi pour celui du reste du Canada. Ils peuvent être déjà assurés de ma collaboration et de celle de tous les députés du Québec, comme s'il s'agissait d'un projet présenté par une autre province, et où l'intérêt du Canada tout entier serait en jeu.

[Traduction]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, avant de commencer, j'aimerais faire une observation à propos de l'ordre dans lequel la parole a été accordée dans le débat.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a parlé, puis la présidence a donné la parole au député de Comox-Alberni (M. Barnett). Ce fut ensuite le tour du ministre de l'Environnement (M. Davis), et à ce moment-là, la présidence m'a vu mais ne m'a pas donné la parole. Ensuite, le député de Joliette (M. La Salle) a obtenu la parole. Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'on devrait accorder la parole aux députés d'une façon plus équitable et plus en rapport avec la représentation numérique qu'il n'en a été jusqu'ici.

• (1650)

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Quoi qu'il en soit, la motion qui nous a été présentée est intéressante. Je pense que le débat a été théorique dans une large mesure, car rien de ce que nous pouvons dire ici n'aura la moindre répercussion sur l'orientation du gouvernement ni sur celle du gouvernement du Québec. Nos débats ne changeront absolument rien aux revendications des Indiens, sur lesquelles porteront surtout mes observations. Je dis cela parce que le projet est en marche. On a déjà commencé la construction de routes et de ponts. Certains sont presque terminés. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous assure que des négociations sont en cours. Mais je ne vois pas l'intérêt qu'il y a à négocier le retour d'une vache après que l'animal a été abattu et mangé.

Le ministre de l'Environnement (M. Davis) nous dit qu'on procède à des études écologiques. Mais, pour que ces études aient une utilité quelconque, il aurait fallu qu'elles soient faites bien avant le lancement du projet. En ce qui a trait au traitement que les Indiens eux-mêmes ont infligé à ces études, le rapport dont le ministre a parlé en détail a été brûlé, de même que beaucoup d'autres rapports qui ont subi le même sort aux mains des gens de Ruperts House, à la fin de février, soit peu de temps après leur publication. Le ministre a cité à profusion l'étude de décembre. Une des recommandations qu'elle portait, en plus de celles dont il nous a fait lecture, figure dans un article paru dans la *Star* de Montréal du 24 février et je cite:

Une des raisons qui expliquent ce geste, c'est que les gens n'aiment pas une déclaration contenue dans le rapport écologique—une déclaration superficielle et inutile—voulant que les gens d'ici dépendent des Blancs et que leur survie ne dépend pas du piégeage et de la chasse, autant que «certaines gens sont portés à penser.»

Si c'est là le genre d'étude entreprise par les deux gouvernements, et dont le ministre s'autorise pour dire qu'il se fait des recherches d'ordre écologique, si c'est de cette façon que l'on se préoccupe des droits des indigènes qui sont touchés par le projet d'aménagement, je pense que ce rapport ne sera pas de grande utilité.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien établit constamment une distinction entre les instances qu'il reçoit sur le plan officiel et les autres. Les Fraternités indigènes établies un peu partout au pays lui servent de tampon politique entre les modes d'action de son ministère et les requêtes légitimes des autochtones. Je lui rappelle que dans le cadre de la loi sur les Indiens, il se doit de tenir compte, non seulement des instances des Fraternités provinciales et territoriales, mais de celles des divers conseils de bandes, et même de chaque Indien du pays. Aussi quand je le vois verser des larmes de crocodile lorsqu'il ne reçoit pas d'instances au niveau officiel, je ne me sens guère apitoyé. A dire vrai, je le blâme de ne pas assumer la responsabilité qui lui incombe, en vertu de